

à temps pour vous qui sont déjà parvenues à la gloire, la grâce de nous réunir dans le ciel, pour ne plus nous séparer jamais.

Je suis bien cordialement de vous tous, le très-humble et dévoué serviteur,

† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S. Je vous prie de vous rappeler le règlement que je vous ai communiqué, il y a déjà quelques années, sur la conduite à tenir par rapport aux honoraires de Messes. Vous ne devez garder chez vous que ce qui est nécessaire pour vous, votre Vicaire et les Prêtres de Collège ou autres qui demeureraient sur votre paroisse, sans pouvoir en donner aux Prêtres étrangers, ni même à vos voisins. Le reste devra être envoyé à l'Évêché pour y être distribué selon que je le jugerai plus avantageux pour faire acquitter ces messes.

† IG., ÉV. DE M.

Salut à Marie, conçue sans péché, l'honneur de notre peuple—Réjouissons-nous beaucoup en ce jour que le Seigneur a fait.

CIRCULAIRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL
CONCERNANT LE PROJET DE STATUTS SYNODAUX.

MONTRÉAL, 25 Décembre 1874.

MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la présente, le projet de *Statuts Synodaux*, que je vous annonçai, dans ma lettre du 22 courant.

Je dois avant tout vous faire quelques observations sur ce projet, qui est quelque chose de nouveau, au moins pour ce pays. J'espère qu'avec la bénédiction du divin Enfant Jésus, qui apparaît aujourd'hui, à la crèche de Bethléem, tout se fera pour le plus grand bien du diocèse, que nous avons mission de sanctifier.

Ces Statuts Synodaux, comme vous allez le voir, ne sont au fond que les décrets des quatre premiers Conciles provinciaux de Québec, qui y sont cités et reproduits en substance pour que chacun puisse y recourir, afin de pouvoir, avant tout, relire le texte original. Mais ils y sont reproduits en langue vulgaire, et